

QUELLE DOSE D'ACIDE ACETYLSALICYLIQUE POUR LA PREVENTION CARDIO-VASCULAIRE ?

Dans les Folia de septembre 2002 et de février 2004, la dose d'acide acétylsalicylique recommandée pour la prévention cardiovasculaire était de 75 à 160 mg, sur base des recommandations de l'ACCP (*American College of Chest Physicians*) et d'une méta-analyse de l'*Antithrombotic Trialists Collaboration*. Une revue systématique récente ainsi que les recommandations révisées de l'ACCP plaident pour une dose journalière comprise entre 75 et 100 mg. Des études

cliniques n'ont pas pu démontrer un plus grand bénéfice avec des doses plus élevées d'acide acétylsalicylique, alors que le risque d'hémorragies augmente avec la dose. Bien qu'il ne soit pas clair que le risque d'hémorragies diffère pour des doses comprises entre 75 et 325 mg, une augmentation, même faible, de ce risque peut avoir un impact clinique important étant donné l'utilisation à très large échelle de l'acide acétylsalicylique.

Communiqué par le Centre de Pharmacovigilance

APPEL AUX MEDECINS ET PHARMACIENS A PARTICIPER AU PROJET "PHARMACOVIGILANCE ACTIVE"

La notification d'un effet indésirable éventuel d'un médicament à un centre de pharmacovigilance peut contribuer à une meilleure connaissance du profil de sécurité de ce médicament. En Belgique, les effets indésirables peuvent être notifiés au moyen des fiches jaunes au "Centre Belge de Pharmacovigilance" de l'Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé (AFMPS). Le Centre de Pharmacovigilance cherche 200 médecins et pharmaciens volontaires pour participer à un projet pilote de "pharmacovigilance active". Ce projet implique entre autres que les médecins et pharmaciens participants notifient systématiquement certains effets indésira-

bles, en particulier ceux qui sont graves, inattendus ou qui surviennent chez des populations particulières (enfants, femmes enceintes, personnes âgées...), et qu'ils testent ultérieurement un nouveau système de notification « on line ». Les objectifs sont d'arriver à une meilleure collaboration avec les médecins et les pharmaciens, d'examiner l'information que peut fournir un tel programme de notification intensive ainsi que d'évaluer la possibilité d'étendre ce programme à l'ensemble des médecins et pharmaciens belges. Pour plus d'informations concernant le projet, vous pouvez prendre contact avec la pharm. J. Hamdani (adversedrugreactions@fagg-afmps.be).

Suite à l'article "En bref" paru dans les Folia de novembre 2007 sur la galantamine et la surmortalité, la firme responsable fait remarquer que cette information n'est pas récente, et que les avertissements cités, e.a. de la FDA, datent de 2005. Ceci a en effet été trop peu souligné dans l'article en question.